



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-12-17

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec Myriam LOUVEL pour une exposition de sculptures au musée gallo-romain

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition de sculptures de Myriam LOUVEL domiciliée 10 rue Docteur Jean Roux – 84800 L'ISLE sur la SORGUE, devant se dérouler à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie de la ville de Sisteron, du samedi 3 février au samedi 30 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Myriam LOUVEL citée ci-dessus pour la mise en place de son exposition de sculptures à l'espace d'Ornano du musée gallo-romain de la ville de Sisteron, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition.

Cette exposition aura lieu du samedi 3 février 2024 au samedi 30 mars 2024 inclus.

La mise à disposition par l'artiste des éléments d'exposition est gratuite, la commune prend à sa charge les frais d'hébergement et de restauration pendant l'accrochage et l'inauguration.

Tout produit dérivé de l'exposition réalisé par la ville dans ce cadre sera inscrit à la Régie du Musée.

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à Myriam LOUVEL.

Fait à Sisteron, le 10 janvier 2024

**Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 10/01/2024 à 10h07

REÇU EN PREFECTURE
le 10/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20240110-2023_12_17D